

Garde d enfant compliquer après passage au tribunal

Par Nathanophelie, le 19/07/2017 à 20:26

Bonjour à tous voici ma question.

Mon conjoint a une petite fille d une union précédente pour laquelle nous avons fait la demande d un droit de garde car son ex compagne refusé qu'elle vienne chez nous sous prétexte que mon conjoint avait refais sa vie. Nous avons obtenu la garde un week-end sur deux et donc la moitié des vacances scolaires cependant sa puce ayant trois ans C est 15 jours 15 jours pendant les grandes vacances. D après le jugement nous sommes supposer prendre la puce du 01 août au 15 août cependant nous sommes en vacances à partir du 06 août nous avons proposé à I ex de mon conjoint de prendre la puce à partir du 06 jusqu'au 21 date de nos départs en vacances chez notre famille dans le sud je précise que I ex de mon conjoint ne sera pas en vacances elle l'a été en août et donc bien sûr celle ci a complètement refuser, que pouvons nous faire faire ? Si il ne l'a prend pas que risquons nous ? On attend nos vacances avec impatience pour enfin retrouver notre famille dans le sud et en même temps on ne sait comment réagir on peut malheureusement pas forcer sa mère à accepter je précise que notre famille vie a 11h de chez nous et donc la ramener n est pas envisageable somme nous obliger d obéir à ce jugement qui nous paraît compliqué on a deux métiers prenant et nous faisons en fonctions de nos employeurs. Merci par avance pour vos réponses